

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

1ÈRE Réunion de 2015

Séance du 28/29 janvier 2015

CG20150128_61
id. 958

Les vingt-huit et vingt-neuf janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE
TRANSFORMATION ET D'ACCESSIBILITÉ DE DEUX
LOGEMENTS DE L'EHPAD "RÉSIDENCE DU LAC" À
LA FRANÇAISE**

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le Conseil Général a décidé de créer un Fonds d'Aide à la Modernisation des Etablissements pour Personnes Agées (F.A.M.E.P.A.) régi par les dispositions suivantes :

- **travaux subventionnables** : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;

- **taux de subvention** : 20 % du coût T.T.C. des travaux ;

- **subvention maximum** limitée à 30 500 € par opération.

En application de cette délibération de principe, le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise sollicite une aide départementale de 9 933,60€ en vue de réaliser des travaux de transformation et d'accessibilité de deux logements de l'EHPAD "Résidence du Lac" à Lafrançaise.

Le coût des travaux s'établit à **49 668 €**, répartis comme suit :

- Gros oeuvre.....	3 336,10 €
- Menuiserie bois.....	2 646,10 €
- Plâtrerie.....	3 291,75 €
- Electricité.....	7 331,55 €
- Plomberie sanitaire.....	7 591,81 €
- Revêtement de sol.....	5 382,60 €
- Peinture.....	4 162,45 €
Total H.T.....	33 742,36 €
- Honoraires et divers H.T.....	7 647,64 €
Total opération H.T.....	41 390,00 €
TVA.....	8 278,00 €
Total TTC.....	49 668,00 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Subvention Conseil Régional (acquise).....	16 556,00 €
- Subvention Conseil Général.....	9 933,00 €
- Participation du CCAS.....	23 179,00 €
Total.....	49 668,00 €

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde au centre communal d'action sociale de Lafrançaise une subvention de 9 933 € pour la réalisation des travaux de transformation et d'accessibilité de deux logements de l'EHPAD "Résidence du Lac" à Lafrançaise ;
- Inscrit les crédits correspondants à l'article 204142, sous-fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET